

Une dixième vague d'enquête nationale a permis d'interroger **1.709 responsables d'association**, entre **le 4 et le 18 décembre 2012**. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux critères de secteurs d'activité et de taille d'associations. **Les résultats sont ici résumés**. Un document technique Excel est disponible sur demande, comportant la ventilation des résultats selon le secteur d'activité, selon l'effectif salarié éventuel et selon le budget de l'association.

UN LEGER MIEUX DEPUIS DECEMBRE 2011 ET MAI 2012

		Décembre 2012	Mai 2012	Décembre 2011
Au cours des derniers mois 2012	La situation financière de l'association est jugée bonne ou très bonne	58%	60%	61%
	La situation du bénévolat (nombre, disponibilité, savoir-faire...) est jugée bonne ou très bonne	46%	40%	44%
	La situation générale de l'association (actions, missions, projets) est jugée bonne ou très bonne	69%	68%	65%
	Les satisfactions personnelles des dirigeants sont jugées fortes ou très fortes	73%	66%	-
Pour les premiers mois 2013	Situation future de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	57%	51%	52%
	L'association envisage des projets nouveaux ou une extension de l'activité	60%	60%	-

SOURCES : ENQUETES NATIONALES R&S.

- Une situation financière qui se dégrade, plus particulièrement dans les grandes associations, employant de nombreux salariés.
- Les ressources humaines bénévoles manquent à la majorité des associations : c'est essentiel pour celles qui n'ont aucun salarié (85%).
- En dépit de ces deux composantes qui posent problème (finances et bénévolat), les dirigeants font face. Ils sont près de 70% à juger bonne la situation générale de leur association, et plus de 70% à éprouver de fortes satisfactions dans leur engagement bénévole.
- Toutefois, pour les premiers mois de 2013, ils sont moins de 60% à se dire optimistes pour la situation de leur association : parmi leurs préoccupations, la ressource bénévole (52%) et le renouvellement des dirigeants (46%) sont le plus souvent citées. Vient ensuite le soutien des collectivités (43%) et la situation financière ne vient qu'en 4^{ème} rang (42%). Sauf pour les plus grandes associations qui placent ce thème en premier rang.

LES ASSOCIATIONS FACE AUX EMPLOIS D'AVENIR

L'information a bien circulé en direction des grandes associations (60%), mais assez peu auprès des autres (moins de 40%). Le manque d'information porte surtout sur les conditions de suivi, d'accompagnement et de formation du jeune recruté dans le cadre d'un emploi d'avenir.

Des projets qui se dessinent, d'autant plus que l'association est importante, et notamment dans le secteur sanitaire et social. En moyenne :

- 3% des associations ont d'ores et déjà un projet (14% parmi celles qui ont plus de 10 salariés),
- 11% l'envisagent pour les prochains mois
- 7% pourraient l'envisager, mais pas seule (avec une autre association ou dans un groupement)
- 23% n'ont pas encore évoqué le sujet
- 47% ne sont pas intéressées
- 9% s'abstiennent pour le moment

La cible ne dépasserait donc pas 40% des associations. Une estimation très prudente permet de penser que le nombre de dossiers qui pourraient être présentés en 2013 serait de l'ordre de 40.000, parmi les associations employeurs, et de 60.000, parmi les associations non employeurs.

DES MOTIVATIONS ENCOURAGEANTES

Renforcer l'équipe des salariés dans l'association	56%
Démontrer les capacités citoyennes du monde associatif en faveur des jeunes	56%
Donner sa chance à un jeune sans emploi et avec une faible qualification	48%
Mettre en place un projet nouveau dans l'association	38%
Permettre à l'équipe bénévole de s'appuyer sur un premier salarié	15%
Anticiper par rapport à certains départs en retraite	9%

SOURCES : ENQUETE NATIONALE R&S - DECEMBRE 2012.

MAIS DES HESITATIONS LEGITIMES ET BIEN REELLES

La crainte de ne pas pouvoir pérenniser l'emploi	68%
L'obligation de recruter un jeune peu ou pas qualifié	55%
La nécessité de réunir les moyens financiers complétant les aides proposées	52%
Les incertitudes sur les possibilités de rompre le contrat au cours des 3 ans	44%
La nécessité de disposer des moyens pour encadrer et suivre un jeune peu expérimenté	41%
La règle générale prévoyant un temps plein, pas forcément indispensable à l'association	34%
La nécessité de mettre en place des actions de formation à son attention	31%
Les conditions liées à l'âge du salarié	29%
Les démarches préalables à l'embauche du salarié concerné par un emploi d'avenir	28%

SOURCES : ENQUETE NATIONALE R&S - DECEMBRE 2012.

UN ACCOMPAGNEMENT NECESSAIRE

Les conditions à remplir pour une démarche réussie, au bénéfice du jeune concerné sont les suivantes :

- une association en bonne santé qui présente un dossier correspondant à son *Projet associatif*, et qui pourra se donner les moyens d'accueillir, d'accompagner et de former ce jeune ;
- de la part des services de l'Etat, de la part des Collectivités et aussi de la part des réseaux associatifs, des conseils et des soutiens, notamment pour aider les bénévoles à accueillir et à accompagner les jeunes sous emplois d'avenir, surtout dans les associations qui n'ont pas encore de salarié.